



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 123 Sp 22

Auxerre le 1^{er} décembre 2021

Présents : Mme Chéry-Floch - MM Batreau - Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 30.

1. Formation des groupes seniors - saison 2021 / 2022

La commission prend note du PV téléphonique de la commission statuts et règlements en date du 30 novembre 2021.

DEPARTEMENTAL 4 Challenge

La commission prend note de l'engagement de l'équipe suivante :

- AUXERRE SPORTS CITOYEN 2

La commission,

- engage cette équipe dans le groupe B,
- par conséquent le groupe sera composé de 7 équipes et se déroulera sur 14 journées :
 - **Equipes engagées** = Aillant 2 – Appoigny 3 – Auxerre Aigles FC 1 – Seignelay 1 – Serein AS 2 – St Florentin Portugais/Vergigny 2 – Auxerre Sp Citoyen 2
- tient compte des matchs déjà joués dans ce championnat (3 journées) et les résultats seront intégrés au nouveau calendrier départemental 4 challenge gr B,
- demande au service compétition d'établir le nouveau calendrier.

2. Forfaits

Match 24154641 du 05.12.21 Sens FC 3 – Ravières Coupe Yonne seniors

Courriel du club de Ravières en date du 30 novembre 2021.

La commission,

- réceptionne ce courrier et donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Ravières au bénéfice de l'équipe de Sens FC 3,
- score : Sens FC 3 = 3 buts / Ravières = 0 but,
- dit l'équipe de Sens FC 3 qualifiée pour le prochain tour de Coupe de l'Yonne,
- En application de l'article 2 du règlement de la coupe Prével, l'équipe de Ravières ne sera pas engagée dans cette coupe,
- amende 45 € au club de Ravières pour forfait déclaré (amende 6.10).

Match 24098565 du 27.11.21 UF Tonnerrois – Toucy/Diges.Pourrain U18 Départemental 2 gr C

Courriel du club de Toucy en date du 27 novembre 2021.

La commission,

- réceptionne ce courrier et donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Toucy/Diges.Pourrain au bénéfice de l'équipe de UF Tonnerrois,
- score : UF Tonnerrois = 3 buts, 3 pts – Toucy/Diges.Pourrain = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Toucy pour forfait déclaré (amende 6.11).

Match 24151863 du 29.11.21 Bléneau – Paron FC Départemental futsal seniors

Courriel du club de Paron en date du 30 novembre 2021 et courriel du club de Bléneau en date du 30 novembre 2021.

La commission,

- attendu que le match était programmé le lundi 29 novembre 2021 à 20 h 30 au gymnase Rive Droite à Auxerre,
- attendu que l'équipe de Bléneau était présente au gymnase de Bléneau à la même date et heure,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Bléneau au bénéfice de l'équipe de Paron FC,
- score : Bléneau = 0 but, - 1 pt / Paron FC = 3 buts, 3 pts,
- attendu que l'équipe de Paron FC s'est déplacée,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Bléneau de la somme de 93,03 € (116 km x 2 véhicules x 0,401 €) pour en créditer le compte du club de Paron FC (frais de déplacement),
- sursoit à l'amende pour le club de Bléneau.

3. Matches non joués

Match 23748568 du 28.11.21 Gurgy – Mt St Sulpice Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Gurgy en date du 24 novembre 2021,

- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 23739550 du 28.11.21 Fleury La Vallée – St Fargeau Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Fleury La Vallée en date du 28 novembre 2021,

- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 23739551 du 28.11.21 Courson – Monéteau Départemental 2 gr B

La commission,

- prend note du courriel de l'arbitre officiel, Mr Vittoz en date du 28 novembre 2021 indiquant l'impraticabilité du terrain,
- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 23752722 du 28.11.21 Malay Le Grand – Vergigny/St Flor.Portugais Départemental 3 gr A

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI,

- demande à l'arbitre officiel, Mr Blanchoin, de fournir un rapport sur le non déroulement de la rencontre et ce par écrit pour le **mardi 7 décembre 2021**.

Match 23752714 du 28.11.21 Mt St Sulpice 2 – FC Florentinois Départemental 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie du Mt St Sulpice en date du 26 novembre 2021,

- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 23740011 du 21.11.21 St Georges 2 – Fleury La Vallée 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales – saison 2021-2022,
- réceptionne la copie de l'attestation de l'ARS transmise par le club de Fleury La Vallée,
- donne ce match à jouer le 12 décembre 2021.

Match 23740014 du 28.11.21 Serein AS – Fleury La Vallée 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Ligny Le Chatel en date du 25 novembre 2021,

- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 23740016 du 28.11.21 Toucy 2 – Héry 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales – saison 2021-2022 :
- réceptionne les résultats des tests du coronavirus des joueurs concernés transmis par le club d'Hery,
- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 23800524 du 28.11.21 Quarré St Germain – UF Tonnerrois Départemental 3 gr C

Courriel du club de Quarré St Germain en date du 28 novembre 2021 : terrain impraticable.

La commission, vu le motif invoqué, donne ce match à jouer le 12 décembre 2021.

Match 24199453 du 28.11.21 St Sérotin – Pont Sur Yonne 2 Départemental 4 Challenge gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Sérotin en date du 23 novembre 2021,

- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 24199549 du 28.11.21 Serein AS 2 – Seignelay Départemental 4 Challenge gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Pontigny en date du 25 novembre 2021,

- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 23741799 du 28.11.21 Appoigny – Coulanges La Vineuse Départemental féminin à 8

Courriel du club d'Appoigny en date du 27 novembre 2021 : terrain impraticable.

La commission, vu le motif invoqué, donne ce match à jouer le 16 janvier 2022.

Match 23741802 du 28.11.21 Malay Le Grand/Charmoy 2 – Ravières/Semur Epoisses Départemental féminin à 8

La commission, vu les différents courriels des deux clubs et les échanges téléphoniques entre les deux clubs le jeudi 25 novembre 2021,

- demande un rapport écrit circonstancié aux personnes suivantes sur le non déroulement de la rencontre :
 - à Mr Dubois Vincent, arbitre de la rencontre, du club de Malay Le Grand,
 - à Mme Druart Cécile, délégué de la rencontre, du club de Malay Le Grand,
 - à Mme Aymonin Evelyne, capitaine de l'équipe de Malay Le Grand,
 - à Mme Ducornet Morgane, capitaine de l'équipe de Ravières,
 - à Mr Finel Joël, dirigeant de l'équipe de Ravières,
- documents à transmettre au secrétariat du district pour **le mardi 7 décembre 2021**, date impérative.

Match 23741804 du 28.11.21 Serein AS/Varennes – Paron FC Départemental féminin à 8

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Pontigny en date du 25 novembre 2021,

- donne ce match à jouer le 19 décembre 2021.

Match 24190758 du 27.11.21 Appoigny – Paron FC U18 Départemental 1

Courriel du club d'Appoigny en date du 27 novembre 2021 : terrain impraticable.

La commission, vu le motif invoqué,

- attendu que le championnat U18 départemental 1 – phase 2 doit être terminé à la date du 31 décembre 2021 pour l'accession des équipes en U18 inter-secteurs ligue,
- donne ce match à jouer le **mercredi 15 décembre 2021 à 15 h 00** sur les installations d'Appoigny,
- mais laisse toutefois la possibilité aux deux clubs (avec accord écrit) de jouer à une autre date ou sur une autre installation mais ce avant le 31 décembre 2021, date limite.

Match 24058646 du 27.11.21 Sens Jeunesse – GJ Sens 2 U15 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 11 décembre 2021 sur les installations de la Fosse Aux Vaches à Sens.

Match 24076229 du 27.11.21 Neuvy Sautour – Auxerre Stade 4 U13 Départemental 3 gr D

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 25 novembre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 décembre 2021 (et non le 4 décembre 2021 comme demandé).

4. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 27 novembre 2021

La commission donne les matchs seniors à jouer du club de Pont sur Yonne sur le terrain stabilisé du stade Consolat jusqu'à fin décembre 2021.

Courriel du club de Paron en date du 25 novembre 2021

La commission prend note de l'indisponibilité du stade R. Treillé de Paron le samedi matin 14 mai 2022.

Match 51625.1 du 05.12.21 St Denis Les Sens – Fleury La Vallée Coupe Yonne seniors

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 30 novembre 2021.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 29 novembre 2021,
- réceptionne l'accord écrit de la mairie de Joigny pour le prêt de leur installation,

- donne ce match à jouer le 5 décembre 2021 à 12 h 00 sur le terrain synthétique du stade de la Madeleine à Joigny.

Match 23740017 du 05.12.21 Varennes 3 – Gurgy 2 Départemental 3 gr B

Demande de report de match du club de Gurgy en date du 30 novembre 2021.

La commission, vu la demande incohérente de report de match, maintient ce match le 5 décembre 2021 à 12 h 00 sur les installations de Flogny La Chapelle.

Match 24199265 du 12.12.21 Cheu – Neuvy Sautour 2 Départemental 4 Elite

Demande d'inversion de match du club de Chéu en date du 30 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 décembre 2021 à 12 h 00 sur les installations de St Florentin (match en lever de rideau de la D2 gr B).

Match 24199580 du 05.12.21 Toucy 3/Saints – Coulanges La Vineuse 2 Départemental 4 challenge gr C

Demande de report de match du club de Toucy en date du 1^{er} décembre 2021.

La commission, vu la demande incohérente de report de match, maintient ce match le 5 décembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Saints En Puisaye.

Match 23881137 du 05.12.21 Serein AS/Varennes – Auxerre Stade 3 Coupe Yonne Féminine à 8

Courriel du club de Serein AS en date du 29 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 5 décembre 2021 à 10 h 00 sur les installations de Pontigny.

Match 23881150 du 05.12.21 Coulanges La Vineuse – Monéteau Coupe Yonne Féminine à 8

Demande d'inversion de match du club de Coulanges La Vineuse en date du 1^{er} décembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 5 décembre 2021 à 10 h 00 sur les installations du stade de Monéteau.

Match 23741809 du 12.12.21 Champigny – Ravières/Semur Epoisses Départemental féminin à 8

Demande de changement d'horaire du club de Ravières en date du 30 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 décembre 2021 à 11 h 00 sur les installations de Champigny.

Match 24098569 du 04.12.21 Courson/Clamecy – Toucy/Diges.Pourrain U18 Départemental 2 gr C

Demande de changement d'horaire du club de Courson en date du 29 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 décembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Courson.

Match 24098571 du 04.12.21 UF Tonnerrois – Champs/Coul.Vineuse 2 U18 Départemental 2 gr C

Demande de changement d'horaire du club de l'UF Tonnerrois en date du 29 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 décembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Chassignelles.

Match 24098572 du 04.12.21 Magny/Avallon FCO – Chevannes/Charbuy U18 Départemental 2 gr C

Demande de changement d'horaire du club de Chevannes en date du 29 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 décembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Chevannes.

5. Feuille de match manquante

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Match 24059259 du 27.11.21 Courson/Andryes – Aillant U15 Départemental 2 gr D

La commission demande au club de Courson de transmettre la FMI ou la feuille de match papier et ce par écrit pour le **mardi 7 décembre 2021**.

Amende 30 € au club de Courson pour non envoi de feuille de match (amende 5.25).

6. Feuilles de matchs informatisées**Match 23739537 du 14.11.21 Magny 2 – Fleury La Vallée Départemental 2 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport de l'arbitre Mr Ahouissoussi,

- prend note de la réception de la feuille de match papier établie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Magny 2 = 7 / Fleury La Vallée = 1,
- amende 46 € au club de Magny pour absence de transmission (amende 13.3).

Match 23739548 du 28.11.21 Magny 2 – Varennes 2 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le courriel du club de Magny en date du 1^{er} décembre 2021,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre la rencontre : Magny 2 = 2 / Varennes 2 = 1.
- amende 46 € au club de Magny pour absence de transmission (amende 13.3).

Match 23740015 du 28.11.21 Chablis 2 – St Bris 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier remplie par le club de Chablis,
- attendu que le club de St Bris n'a pas retourné la feuille de match papier dûment remplie comme demandée par mail pour mercredi 1^{er} décembre 2021 avant midi,
- demande au club de St Bris de transmettre cette feuille de match papier dûment remplie, et ce pour **mardi 7 décembre 2021**, date impérative,
- amende 30 € au club de St Bris pour non envoi de feuille de match (amende 5.25),
- amende 46 € au club de Chablis pour non transmission (amende 13.3).

Match 24199550 du 28.11.21 Auxerre Aigles FC – Appoigny 3 Départemental 4 challenge gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,

- enregistre le résultat : Auxerre Aigles FC = 6 / Appoigny 3 = 3,
- amende 46 € au club d'Auxerre Aigles FC pour non transmission (amende 13.3).

Match 24095866 du 27.11.21 Auxerre Sp Citoyen 2 – Magny/Avallon FCO U18 départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- transmet la feuille de match à la commission de discipline et met le dossier en attente.
- Amende 46 € au club d'Auxerre Sp Citoyen pour non transmission (amende 13.3).

Match 24059243 du 27.11.21 Chablis – Magny U15 Départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Chablis = 3 / Magny = 9,
- attendu que l'équipe de Magny n'a pas transmis leur composition de leur équipe,
- amende 46 € au club de Magny pour non transmission d'équipe (amende 13.3).

Match 24076215 du 27.11.21 Arcy/Asquins Montillot – ECN U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Arcy/Asquins Montillot = 0 / ECN = 6.
- vu la raison évoquée, sursoit à l'amende.

7. Questions diverses

Match 23748570 du 28.11.21 Monéteau – St Bris Le Vineux Départemental 1

La commission,

- prend note du courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 28 novembre 2021,
- en application du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales – saison 2021-2022,
- réceptionne les données statistiques de l'application utilisée pour la vérification des pass sanitaires pour la journée du 28 novembre 2021 transmis par le club de Monéteau,
- classe le dossier et enregistre le résultat : Monéteau = 5 / St Bris Le Vineux = 1.

Match 24098499 du 20.11.21 Fontaine la Gaillarde – Vinneuf/Champigny U18 Départemental 2 gr A

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*

- demande aux clubs de Fontaine La Gaillarde et Vinneuf de formuler leurs observations par écrit concernant l'absence de délégué, et ce pour le **mardi 7 décembre 2021**, date impérative.

Match 24098568 du 27.11.21 Chevannes/Charbuy – Varennes/Serein AS U18 départemental 2 gr C

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*
- demande aux clubs de Chevannes et Varennes de formuler leurs observations par écrit concernant l'absence de délégué, et ce pour le **mardi 7 décembre 2021**, date impérative.

Match 24058644 du 27.11.21 Auxerre AJ 3 – Héry U15 départemental 1

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*
- demande aux clubs de l'Auxerre AJ et Héry de formuler leurs observations par écrit concernant l'absence de délégué, et ce pour le **mardi 7 décembre 2021**, date impérative.

Match 24059240 du 20.11.21 Avallon FCO – Champs/Coul.Vineuse U15 Départemental 2 gr C

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*

- demande aux clubs d'Avallon FCO et Champs/Yonne de formuler leurs observations par écrit concernant l'absence de délégué, et ce pour le **mardi 7 décembre 2021**, date impérative.

Match 24059274 du 27.11.21 Monéteau/Venoy – Auxerre Stade/Rosoirs U15

Départemental 2 gr E

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*
- demande aux clubs de Monéteau et Auxerre Stade de formuler leurs observations par écrit concernant l'absence de délégué, et ce pour le **mardi 7 décembre 2021**, date impérative.

Match 24076257 du 20.11.21 Charmoy – Sens Franco Portugais U13 Départemental 3 gr

B

La commission, vu les pièces au dossier, les courriels des deux clubs,

- enregistre le résultat : Charmoy = 4 / Sens Franco Portugais = 9.

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 5 décembre 2021

- Coupe Prével 24154743 Charmoy – Héry : Mme Chéry-Floch
- Coupe Prével 24154747 Tanlay – Asquins Montillot : Mr Barrault

Journée du 11 décembre 2021

- U18 D2 gr C 24098564 Auxerre Sp Citoyen – Chevannes/Charbuy : Mme Vié

Journée du 12 décembre 2021

- D1 23748577 St Bris Le Vineux – Sens Franco Portugais : Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 19 h 40.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Christine Chéry-Floch